

Décembre 2015

Allondrelle La-Malmaison

Madame, Mademoiselle, Monsieur.

Les travaux d'enfouissement des réseaux étant terminés, **la priorité va être donnée aux travaux de sécurisation des routes communales.** Des subventions viennent d'être décidées. Il reste au Département à se prononcer sur notre demande.

2016 sera aussi l'année de restauration de la Chapelle. L'autel va dans un premier temps être nettoyé. Puis, une étude de la polychromie des 6 statues sera entreprise sous le contrôle et le conseil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette dernière a notifié à la Commune sa participation financière qui s'ajoute au legs fait par Mme GOBERT.

S'agissant de l'église d'Allondrelle, l'étude du bâtiment est en cours. Dans le courant du mois de janvier, le bureau d'architectes viendra présenter le résultat de son expertise. Les travaux se feront sans doute en plusieurs étapes. Un financement de l'Etat à hauteur de 30 % du coût des travaux pourra être obtenu. Pour le reste, nous contacterons la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir une aide.

Enfin, le projet de lotissement rue du Bois La Dame pourrait prendre forme au cours de cette année.

Il reste au Conseil municipal à se prononcer sur l'étude qui a été réalisée en 2014.

Les candidats éventuels à l'achat d'une parcelle viabilisée peuvent se faire connaître en mairie.

Un nouveau recensement de la population aura lieu entre le 21 janvier et le 20 février 2016. Madame Patricia MALGRAS va être nommée agent-recenseur. Réservez-lui un bon accueil.

Plusieurs cambriolages ont eu lieu dans la Commune en pleine journée. Il vous est recommandé d'être vigilant et de relever le numéro d'immatriculation et la marque des véhicules qui vous semblent suspects. Ces informations peuvent être communiquées à la **gendarmerie**.

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses animations. Je remercie les conseillers, les associations pour les activités organisées au long de l'année et tout particulièrement Marie Jonette et les « Dés Chainés » qui se dévouent pour distraire les enfants de la Commune au cours des vacances scolaires.

Au seuil de la nouvelle année, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité.

Excellente année 2016

J-F MARIEMBERG



Saint-Nicolas a reçu les enfants de la Commune.

Après un défilé dans les rues des deux villages, sur un char confectionné pour l'occasion, Saint-Nicolas est venu saluer ce samedi 5 décembre les enfants de la Commune à la salle polyvalente. Merci aux bénévoles qui ont construit ce char.

Naissances

11 octobre 2015 Kimia fille de M. Romuald THIRY et de Mme Oriane BACHET 2, rue de la Providence

Nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur à l'enfant et nos félicitations aux parents.

Décès :

2 octobre 2015 Mademoiselle Nicole BLANCHETETE, rue Claire Fontaine

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Interventions de la municipalité en faveur du déneigement hivernal

Depuis plusieurs années, les services du Conseil départemental réduisent leurs prestations de déneigement en raison d'économies budgétaires. Les routes ont été classées en catégories 1, 2, 3, et 4 pour définir leur niveau de priorité lors des opérations de déneigement.

En premier, sont traitées les axes 1 c'est-à-dire les autoroutes, puis les anciennes routes nationales (cat 2) et enfin certaines routes départementales classées 3. Les routes départementales classées 4 ne sont plus déneigées.

Lors de l'établissement des cartes de déneigement, C. ARIES, conseiller général, avait décidé de déneiger en priorité la départementale de Longwy à Longuyon, en faisant un crochet jusque Dumont (actuel Echanson). En outre, il a décidé de ne plus déneiger la route de La-Malmaison allant vers Villancy, ni celle allant vers Saint-Mard. Comme les services départementaux de déneigement passent le plus souvent en matinée pour déneiger la route en provenance de La-Malmaison allant vers Tellancourt, cela laisse la Commune dans une situation d'enclavement.

Nous avons marqué notre mécontentement sans pouvoir influencer sur la décision du conseil départemental.

Nous sommes intervenus une première fois avant les élections départementales de mars 2015 en recevant en mairie d'Allondrelle les candidats Serge DE CARLI, Monique POPLINEAU et leur suppléant. Puis, le conseil municipal suite à une question de Françoise LE LOUARN, a évoqué le sujet avec François PROISY, sous-préfet de Briey lors de sa venue le 4 juillet dernier.

Samedi, 5 décembre 2015, M. Serge DE CARLI et Mme Monique POPLINEAU sont de nouveau venus en mairie à la demande du maire pour aborder une nouvelle fois le sujet du déneigement. Le maire a exprimé son souhait de voir la Commune désenclavée de bonne heure le matin. Une zone particulièrement importante est la portion de route en direction de Tellancourt. Il est vrai que d'autres sections sont également très fréquentées, notamment celle allant vers Saint-Mard. La demande de déneigement est également faite. Mais, il est certain que le Conseil Départemental sera sélectif. Il n'envisage pas de déneiger vers Longuyon, prétextant que le détour par Tellancourt est possible.

Serge DE CARLI a affirmé que le plan départemental actuel restera en vigueur encore cet hiver. 2016 sera une année au cours de laquelle un nouveau plan va être examiné.

Une réunion au Conseil Départemental à Nancy a lieu le 17 décembre à 18H00. Le maire a prévu d'y assister et d'intervenir en mettant en avant la solidarité départementale en faveur des Communes du Pays-Haut.

Serge DE CARLI a assuré le maire de son appui lors de la négociation du prochain plan de déneigement.

A suivre.

Un sapeur pompier dans la Commune

La commune compte parmi ses habitants un jeune sapeur pompier volontaire : Nathan Claudet.

Il a suivi 4 années de formation JSP à Longuyon, passé différentes habilitations et réussi l'examen final.

Il est affecté à compter du 1er janvier 2016 à la caserne de sapeurs pompiers de Charency-Vezin.

Nos sincères félicitations pour sa réussite et son dévouement



Les principales délibérations du conseil

Projet de restauration des 6 statues et de l'autel à la chapelle de l'Ange gardien.

Suite à la demande de subvention qui lui a été adressée, la DRAC a demandé que le devis présenté soit précisé pour asseoir correctement la base de calcul de sa participation financière.

Parmi les offres examinées en commission des travaux, celle de madame WERY semble être celle qui doit être retenue. Elle a apporté les précisions suivantes : d'abord un nettoyage et un traitement de l'autel (élément inscrit au patrimoine national, suivi d'une étude préalable de la polychromie au printemps prochain des sculptures (statues) en atelier et de l'autel. Ces deux phases seront suivies par la remise en peinture de l'ensemble ou remise en peinture partielle combinée à un traitement de restauration, selon les résultats de l'étude.

Récupération de la TVA auprès d'ERDF pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité.

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont désormais terminés. Le maire informe le conseil qu'une demande de remboursement de la TVA auprès d'ERDF va être faite. Il faut noter que l'Etat a déjà reversé le FCTVA sur les travaux d'éclairage public, d'eau réalisés en 2013.

Arpentage des chemins communaux

Suite à la commission des chemins et après un constat de gendarmerie selon lequel il ressort que 12 chemins communaux (représentant plus d'1 HA de terre ensemencée et récoltée) sur La-Malmaison ont totalement ou partiellement disparu, le Conseil décide que la situation ne peut rester en l'état. Il propose un arpentage amiable avec les propriétaires concernés et charge le maire de demander un devis à un géomètre pour réaliser un nouveau bornage de ces chemins.

Adhésion à Meurthe-et-Moselle

Vu l'article L 5511-1 du code général des Collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du conseil général de Meurthe-et-Moselle en date du 19 décembre 2013 proposant la création d'une plateforme d'échanges et d'expertises, le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure décide à l'unanimité,

- ◆ d'adhérer à l'EPA, à compter du 1^{er} Janvier 2016
- ◆ d'approuver les statuts
- ◆ de désigner M. Jean-François MARIEMBERG comme représentant titulaire et M. Xavier BOUS comme son représentant suppléant.

Assurance de la Commune

L'assurance de la Commune arrive à échéance le 31 décembre prochain. Une mise en concurrence a été faite auprès de deux compagnies : la SMACL (Crédit Agricole) et Groupama. Après examen des propositions, le Conseil retient la SMACL.



18 octobre
2015

Repas des
Anciens

**Message des « dés
chaînés » :
opération Bûches**

Comme l'an dernier, les enfants participant à la journée "Animation de Noël" réaliseront sous le regard et les conseils du Traiteur "Le P'tit Gourmand" (Nicolas Bous) des bûches de Noël. Un tout grand merci pour vos nombreuses commandes !

Nous en profitons également pour remercier toutes les personnes qui ont "ouvert leur porte" aux petits monstres d'Halloween ainsi qu'au char de Saint Nicolas. Nous avons été tellement gâtés que le "surplus" de bonbons reçu à Halloween a été distribué aux enfants (et aux plus grands !) lors du défilé du char de Saint Nicolas. Un immense merci à vous !

Joyeuses fêtes de fin d'année et rendez-vous en 2016 pour de nouvelles animations !



**Numéros de téléphone
utiles**

Suite aux nombreux cambriolages intervenus depuis plusieurs semaines dans la commune, n'hésitez pas à signaler aux Gendarmes toute personne ou tout véhicule suspect à l'un des numéros de téléphone suivant :

- ◆ Gendarmerie de Longuyon : 03.82.26.50.03
- ◆ Gendarmerie de Lexy : 03.82.23.30.39

Les objets encombrants

Les éboueurs sont enfin venus enlever les objets encombrants entreposés sur les trottoirs. Il faut néanmoins savoir que ce ramassage est sélectif. Il ne concerne pas les ordures ménagères et les déchets ménagers recyclables,

Les déchets ne doivent pas dépasser une longueur de 2 mètres, un volume de 1, 5 M3 et un poids de 70 kg.

Déchets acceptés :

Les appareils sanitaires non métalliques, chauffe-eau, lavabos, bacs à douche, bidets, ...

Le gros électroménager (lave-linge, réfrigérateur,...)

Le mobilier d'ameublement : tables, chaises, lits, armoires démontées, canapés, fauteuils, chevets, commodes, salon de jardin, parasols, ...;

Déchets refusés : (à emmener soi-même à la déchetterie de Longuyon);

Les déchets provenant de travaux publics et particuliers : déblais, gravats, décombres, plâtres et tous déchets provenant de la démolition de BTP : cadres de fenêtres, vitres, portes, .etc.)

Les déchets industriels, commerçants, agricoles et artisanaux non assimilables aux ordures ménagères,

Les déchets spécifiques tels que pneumatiques, batteries automobiles, bidons d'huiles, peintures, solvants et produits chimiques et carcasses et pièces de véhicules.

Les déchets verts : taille, feuilles, tontes,

Les déchets (D3E) : petits électroménagers, ordinateurs, écrans, TV,...

Les déchets médicaux et vétérinaires,

Les déchets carnés et les déchets en verre.

Les horaires de mairie

Comme cela a été affiché en mairie, depuis le 1er décembre, la permanence de la secrétaire est fixée comme suit :

Le lundi de 15H00 à 17H00 à Allondrelle et le jeudi de 15H00 à 17H00 à La-Malmaison.